

LE PARC
DU TALUCHET :
UN PROJET
AMBITIEUX SE
DESSINE DANS
L'OUEST
LAUSANNOIS !
Page 4

LES COULEURS
DU PLUS BEL ÂGE
Page 6

UNE COLLECTION
DE LIVRES
POUR L'OUEST
LAUSANNOIS
Page 7

LA DISTINCTION DE
L'OUEST PROMeut
(LA QUALITÉ ET) LA
CULTURE DU BÂTI
Page 8

UNE ASSOCIATION
POUR PARTAGER
LA FLAMME
ET L'ESPRIT DU
PRIX WAKKER 2011
Page 9

RECENSEMENT
DES PARCS
ET JARDINS
HISTORIQUES
Page 9

CONCEPT
D'ACCESSIBILITÉ
MULTIMODALE
À L'OUEST
LAUSANNOIS
(CAM-OL)
Page 10

RAPPORT DE
GESTION SDOL
2022



L'ANNÉE 2022 EN DATES CLÉS

18 JUIN

Démarrage officiel des travaux du Bus à haut niveau de service (BHNS) sur les territoires de Crissier, Prilly et Renens

25 – 26 JUIN

Festivités à l'occasion des 50 ans du Prix Wakker, organisées par Patrimoine suisse – Section vaudoise, à la Ferme des Tilleuls à Renens (page 9)

SEPTEMBRE

Publication des « Cahiers de l'Ouest » : *Le Rayon Vert* et *La Chocolaterie Perrier* (page 7)

25 SEPTEMBRE

Cap sur l'Ouest, la fête du district de l'Ouest lausannois en mobilité douce

29 SEPTEMBRE

Inauguration du saut-de-mouton CFF

16 NOVEMBRE

Présentation de l'avant-projet de l'image directrice du grand parc multifonctionnel Taluchet-Caudray-Censuy lors de portes ouvertes au public (pages 4–5)

26 NOVEMBRE

Cérémonie publique de remise de la *Distinction de l'Ouest 2022* à la Grande salle du Motty, à Ecublens (page 8)

26 NOVEMBRE

Publication du « Cahier de l'Ouest » : *Distinction de l'Ouest 2022* (page 7)

EN 2023

27 AVRIL – 7 MAI

Hyper Ouest dans les huit Communes de l'Ouest lausannois

1^{ER} NOVEMBRE

20 ans du bureau SDOL (page 6)

🐦 @OuestLausannois

📧 ouest-lausannois.ch/newsletter

IMPRESSUM

Rédaction : Benoît Biéler, directeur du Bureau SDOL / Joël Christin, responsable communication / Anne-Marie Mokrani, cheffe de projet / Cristina Ferrari, secrétaire / Marianne Martin, secrétaire / Jean-Christophe Boillat, délégué à la mobilité douce / Aymeric Sevestre, chef de projet des Axes forts pour l'Ouest lausannois.
Rédaction et édition : Belen Sampayo, Plates-Bandes communication.
Graphisme : www.atelierpoisson.ch. / Impression : Groux & Graph'style, mai 2023
Photo de couverture : Lausanne 64, à Renens © Thomas Brasey.

Jongler avec les échelles

Claudine Wyssa,
présidente du groupe
de pilotage SDOL.

S'il y a un exercice incontournable dans le cadre de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL), c'est celui de la souplesse et de la mobilité d'esprit qui tend à nous affranchir de nombreux carcans. Ce n'est pas la frontière communale qui compte lorsqu'on développe un projet, mais sa fonction, son aire d'influence et ses bénéficiaires.

À chaque projet – et même à chaque étape de projet – correspond sa propre échelle, pour laquelle il faut encore croiser les disciplines. SDOL le permet pour appréhender le territoire dans son épaisseur.

Aux variations spatiales et à la transdisciplinarité, doit s'ajouter la possibilité de jongler avec les échelles temporelles. On n'échappe pas à l'actualité, notamment celle des chantiers en cours dont les habitantes et habitants de l'Ouest lausannois éprouvent la réalité. De l'autre côté, SDOL envisage des horizons lointains. La vision à long terme a par exemple permis la transformation bien dimensionnée et maîtrisée de la gare de Renens, dont l'utilité s'avère aujourd'hui encore plus cruciale que ce qu'on imaginait.

Entre ces extrêmes, la *Vision stratégique 2021 à 2026* offre un moyen terme permettant d'ajuster et de tenir le cap. Pour cette édition, la seconde du genre, une large réflexion incluant municipales et municipaux, syndiques, syndic et cheffes et chefs des services concernés a débouché sur sept axes prioritaires pour SDOL.

La mise en œuvre du Plan directeur intercommunal et l'établissement du Projet d'agglomération PALM 2025 y apparaissent en première ligne. Le climat et la mobilité y figurent également, au centre d'enjeux chaque jour plus saillants. Notre gouvernance, nos processus de travail, les outils et les plateformes d'échange sont aussi objets d'attention, tout comme la visibilité et la clarté des réflexions et actions intercommunales liées au territoire. L'identité de l'Ouest lausannois mérite d'être affirmée. La *Vision stratégique 2021 à 2026* exprime notamment la volonté de partager et de pouvoir mieux nous identifier à notre milieu de vie et à la qualité de son évolution qui nous tient à cœur.

La *Distinction de l'Ouest* ou « Les Cahiers de l'Ouest » contribuent à cette identité, comme le font d'autres initiatives, tel le festival *Hyper Ouest*, créé ce printemps, avec des spectacles pour toutes et tous, offrant des perspectives culturelles diverses et jetant avec bonheur une lumière inattendue sur des lieux insolites. Ces projets ne sont pas directement portés par SDOL, mais ils n'existeraient pas sans. Jongler avec les échelles, utiliser et marier des perspectives variées qui éclairent le territoire sous différents angles, c'est bien l'ADN de SDOL. Ces angles et ces échelles, à l'instar de la vision binoculaire, donnent accès à la profondeur des choses. Notre territoire ne peut être appréhendé que de manière multidimensionnelle.

C'est mon dernier édito pour *Éclairages*. Je suis heureuse de passer le relais de la présidence du groupe de pilotage SDOL à mon collègue syndic de Crissier, Laurent Bovay. Avoir pu contribuer à former, à entretenir et à transmettre, avec le Gropil SDOL, cette vision « octoculaire » qui confère tant de profondeur et de couleurs à la vision de l'Ouest lausannois est une chance. J'exprime ici ma reconnaissance à toutes les personnes impliquées dans cette aventure enthousiasmante, tout particulièrement au directeur et au personnel de SDOL et à mes collègues syndiques et syndic des huit Communes de l'Ouest lausannois.



LE PARC DU TALUCHET : UN PROJET AMBITIEUX SE DESSINE DANS L'OUEST LAUSANNOIS !

À cheval sur les communes de Chavannes-près-Renens et Renens, le site Taluchet-Caudray-Censuy est apparu comme un lieu stratégique pouvant accueillir un grand parc multifonctionnel qui agira comme un poumon de verdure en plein centre de l'Ouest lausannois. Actuellement au stade d'ébauche, le projet de ce parc se déploiera sur plusieurs années. Avant de pouvoir pleinement en profiter, zoom sur les premières étapes de ce projet prometteur.

Les enjeux climatiques et la dynamique de densification des villes renforcent la nécessité de redéfinir le rôle essentiel des aménagements verts en milieu urbain. Offrir un cadre de vie agréable, sécurisé et durable à toutes et tous est plus que jamais un besoin capital. Les Communes de Chavannes-près-Renens et Renens ont ainsi pour projet la création d'un vaste parc public au centre de leur territoire qui a fait l'objet, courant 2022, d'une étude.

Étendu entre la gare de Renens et les campus de l'UNIL et de l'EPFL, le périmètre d'étude Taluchet-Caudray-Censuy comprend le cimetière et la piscine de Renens, le bois du Caudray, la rivière la Mèbre, quelques maisons individuelles et des surfaces agricoles. Un emplacement vaste qui apparaît dès lors comme le lieu idéal pour développer des espaces verts de détente et de loisirs et répondre ainsi aux besoins d'une population en constante augmentation.

DES ÉTUDES TESTS À L'IMAGE DIRECTRICE

Les Communes de Chavannes-près-Renens et Renens ont souhaité, avec la collaboration de

la Direction générale de l'environnement (DGE) et l'appui technique du Bureau SDOL, partager une vision d'ensemble du secteur pour orienter au mieux le développement du parc.

Afin de questionner et d'analyser les qualités et les potentiels du site dans toute sa complexité, des études tests ont été mises sur pied. Ces études ont été menées par trois jeunes équipes composées d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Chacune d'entre elles a imaginé des solutions d'aménagements variées et innovantes pour le grand parc, répondant à la fois aux contraintes urbanistiques, paysagères, environnementales et de mobilité. Une quatrième équipe, mandatée pour réaliser la synthèse des trois études sous la forme d'une image directrice et d'un programme d'actions, dessinera précisément les contours et les principes d'aménagement du futur parc d'une superficie de 20 hectares. Véritable document de référence, l'image directrice accompagnera la réalisation du parc du Taluchet en identifiant les périmètres opérationnels, les acteurs concernés et les ressources nécessaires à sa concrétisation. En d'autres termes, il s'agit d'identifier aujourd'hui l'ensemble des conditions nécessaires pour

imaginer, conformément aux objectifs définis, le futur grand parc.

L'ESQUISSE DU PARC PRÉSENTÉE AU PUBLIC

Entre juin et novembre 2022, trois ateliers de restitution ont été organisés. Lors du premier atelier, chaque équipe mandatée a présenté son projet d'aménagement devant le Collège d'experts et le groupe décisionnel –représentant les Communes, le Canton et le Bureau SDOL– à l'aide de plans, de photomontages, de schémas, de croquis et de textes explicatifs. Le deuxième atelier a accueilli les Conseils communaux, les milieux associatifs, les propriétaires et exploitants concernés. Ils ont pu, à leur tour, prendre connaissance des différentes réflexions en cours et exprimer leur avis. Enfin, le dernier rendez-vous, ouvert aux habitant-e-s et aux riverain-e-s, a permis de dévoiler l'avant-projet de l'image directrice et d'en débattre.

Mais quels seront les contours du futur parc du Taluchet ? Le paysage et la biodiversité spécifiques des lieux seront préservés et renforcés. En effet, pour répondre de manière significative aux problématiques liées au réchauffement



Présentation de l'esquisse du parc lors d'un atelier de restitution.

climatique, développer des îlots de fraîcheur au cœur des villes est primordial. La présence de la Mèbre et du bois du Caudray y contribue de manière indéniable. Afin que les lieux vivent en toutes saisons, une partie des terrains de la piscine de Renens, aujourd'hui ouverts uniquement en période estivale, pourrait également être accessible aux promeneur-euse-s le reste de l'année. La praticabilité du parc devra elle aussi être consolidée. Pour déployer et pérenniser la valeur culturelle et sociale du site, l'idée de créer une résidence d'artistes et une buvette sur deux des parcelles existantes a été évoquée. L'actuelle pépinière poursuivra ses activités, mais pourrait, à terme, devenir une ferme urbaine.

Pour l'heure, toutes ces propositions doivent encore être vérifiées et évaluées avant qu'une proposition concrète soit portée devant les Conseils communaux de Chavannes et de Renens pour décision. Toutefois, le programme est alléchant et invite d'ores et déjà à se projeter et à rêver de futurs bons moments de détente... De quoi se réjouir des bienfaits de la randonnée, de la promenade ou des activités récréatives et sportives en plein air dans un espace vert vivifiant !



© TV - Teodon Weinger Architects



© DUD Architectes Paysagistes



© INTERVAL Paysage

Ces planches ont été réalisées par les trois jeunes bureaux mandatés pour les études tests. Elles ont été affichées et présentées lors du deuxième atelier de restitution.

À L'OUEST, DES PARCS !

L'Ouest lausannois dispose de nombreux parcs publics dits de proximité, répondant principalement à une logique de quartier, et répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Parmi eux, citons par exemple celui du parc de la Mèbre, à Crissier ou la promenade de Verdeaux, à Renens. Les principaux grands parcs, au rayonnement régional, sont situés en périphérie de l'aire urbaine tels La Plannaz, à Bussigny, Le Laviau, à Saint-Sulpice ou encore Montassé, à Crissier. Actuellement, aucun grand parc n'existe au cœur même du territoire de l'Ouest lausannois. Il s'agit là d'un réel manque que le futur parc du Taluchet viendra combler. À titre de comparaison, le dernier grand parc créé dans la région est celui de la Vallée de la Jeunesse, construit à la jonction des cimetières de Montoie et du Bois-de-Vaux, à Lausanne, dans les années 1960. Conçu comme une zone majoritairement dédiée aux loisirs, le site n'en demeure pas moins un trésor végétal et un paradis pour la faune... Une biodiversité riche, variée et préservée qui n'est pas sans rappeler l'un des objectifs principaux du futur parc du Taluchet !

LES COULEURS DU PLUS BEL ÂGE

Il y a 20 ans, le 1^{er} novembre 2003, s'ouvrait le Bureau SDOL. Les Communes du district le créaient pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur de l'Ouest lausannois qu'elles avaient élaboré de concert.

L'Ouest lausannois prenait en main son développement territorial et regardait par-delà les frontières communales pour considérer chaque projet à l'échelle de sa fonction plutôt que dans les seules limites communales.

Ce territoire suburbain, souvent dévalorisé, apparaissait dès lors sous un jour nouveau. Avec ses qualités d'ensemble, son paysage, ses grands axes de communication, il offrait la vue d'un potentiel extraordinaire, alors même que le district, créé en 2008, n'existait pas encore.

LA QUALITÉ COMME OBJECTIF

La concertation et la recherche d'une urbanisation de qualité étaient choisies comme moyen et comme but, rompant ainsi avec le développement un peu anarchique qui avait prévalu. Face aux enjeux de la démographie et de l'environnement, densifier et fabriquer la ville en coordination avec le développement des transports, autour des gares, devenaient des nécessités impérieuses afin de préserver la campagne et freiner l'augmentation du trafic due à l'étalement.

Lancer ce mouvement vers un développement commun et maîtrisé tout en valorisant les identités propres a nécessité des études et des collaborations multiples et transversales. C'est une démarche pionnière que les Communes de l'Ouest lausannois ont initiée avec SDOL. Une façon de penser la ville par-dessus les frontières communales. Un type de démarche qui s'est perpétuée par la suite, notamment dans les projets d'agglomération nés entre-temps.

Les chantiers ne sont pas apparus du jour au lendemain, mais quelques réalisations ont progressivement commencé à dessiner le tournant pris par l'Ouest lausannois. La plus marquante des premières années aura sans doute été la construction de la halte CFF de Prilly-Malley, débutée en décembre 2008 et suivie d'une inauguration en juin 2012.

FORTE DYNAMIQUE

L'Ouest lausannois évolue. Vite, mais dans le cadre d'une vision commune établie en prenant en compte la valeur existante autant que le potentiel d'un territoire caractérisé par une forte dynamique. Aujourd'hui, la halte de Prilly-Malley fait partie du paysage urbain comme si elle avait toujours été là. D'autres constructions ou aménagements, initiés dans cette même démarche, imposants ou discrets, mais toujours en lien avec ce qui les entoure, prennent petit à petit leur place dans la ville et les habitudes de ses habitant-e-s.

20 ans pour SDOL, c'est encore très jeune, 15 ans pour le district de l'Ouest lausannois, c'est encore l'adolescence, mais cela n'interdit pas un petit regard dans le rétroviseur.



HIER

MALLEY



BUSSIGNY – COCAGNE



RENEUS – ENTREPÔTS



RENEUS – GARE



CRISSIER – LENTILLIÈRES



CRISSIER – L'ORÉE



RENGES



© Franziska Werren, Jöbi Christin, Gilles Magnin, Ecoscan / Plarel, Renens

AUJOURD'HUI



UNE COLLECTION DE LIVRES POUR L'OUEST LAUSANNOIS

Trois volumes ont récemment été publiés à l'enseigne des « Cahiers de l'Ouest ». Ils portent désormais à sept le nombre d'ouvrages de la collection lancée en 2016 par l'association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » (OLPW-2011) et publiée aux Éditions Infolio. Alignés dans la bibliothèque des curieux et des amoureux de ce territoire, on les distingue au premier coup d'œil. Les couvertures, aux tons affirmés et au papier légèrement gaufré, soulignent leur caractère et leur qualité de marqueurs d'une histoire unique : celle d'un Ouest lausannois qui se développe et se réinvente en continu depuis 20 ans sans se couper de son histoire et en valorisant sa richesse patrimoniale.

Cette série de livres s'imposait pour l'association, car l'intérêt et le détail de certaines études, travaux et réflexions qui accompagnent et étayent l'évolution territoriale en cours méritent davantage qu'une lecture par les seuls spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement. Les rendre accessibles en les illustrant et en allégeant le jargon technique permet de partager avec toutes et tous l'épaisseur contextuelle d'une histoire en train de se forger.

Directeur du Bureau Stratégie et développement de l'Ouest lausannois, **Benoît Biéler** dépêche cette aventure éditoriale en répondant à quelques questions.

COMMENT SONT NÉS

« LES CAHIERS DE L'OUEST » ?

C'est une opportunité qui en est à l'origine. C'était en 2016. Nous avions une étude très intéressante de Bruno Marchand sur les ensembles bâtis de la fin du XX^e siècle dans l'Ouest lausannois. Mais le rapport était relativement technique et risquait de demeurer assez confidentiel. L'idée de lui donner une forme compatible avec une diffusion publique a constitué l'élément déclencheur. Une publication sous la forme d'un cahier plutôt que d'un livre à couverture épaisse a rapidement paru la plus adéquate. Elle permettait d'envisager une suite avec de nouvelles publications basées sur d'autres études susceptibles d'intéresser le public, en particulier les habitant-e-s de l'Ouest lausannois.

Y A-T-IL UN RYTHME DE PUBLICATION ?

Non, il n'y a pas de rythme imposé. Les parutions se font au gré des opportunités et des possibilités de monter chaque projet.

QUEL EST LE SUCCÈS DE LA COLLECTION ?

« Les Cahiers de l'Ouest » se trouvent dans toutes les bonnes librairies du monde. Les tirages varient entre 800 et 1500 exemplaires. Une partie est diffusée à l'interne des Communes. Certains titres ont un succès très rapide. Il ne reste par exemple plus qu'une dizaine d'exemplaires de *Malley, ville animale*.

QUEL EST LE PROCHAIN TITRE PRÉVU ET POUR QUAND ?

Nous ne savons pas encore. Le choix doit mûrir et le projet reste à élaborer, avec les ressources correspondantes à trouver. Pour ce qui est des sujets, nous disposons actuellement de plusieurs études intéressantes qui pourraient éventuellement entrer dans la collection. Il y en a par exemple une sur le secteur de la piscine de Renens, effectuée par le bureau 2b. Elle montre combien l'aspect d'ensemble et la typologie méritent d'être mis en valeur et offre une analyse riche d'éléments méconnus. L'étude ICOMOS, qui recense les parcs et jardins historiques publics et privés de l'Ouest lausannois, pourrait également être envisagée comme thème. Un autre sujet pourrait aussi être le patrimoine industriel du XX^e siècle de l'Ouest lausannois, si important pour l'identité de ce territoire. Les ressources nécessaires, tant en termes de travail que de moyens financiers assurés par l'association et des sponsors, limitent le rythme des publications.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉDITION D'UN NUMÉRO DES « CAHIERS DE L'OUEST » ?

C'est souvent une proposition venant d'une ou de plusieurs Communes qui est faite à l'association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 »

pour qu'elle publie une étude ou une recherche à destination des habitant-e-s de l'Ouest lausannois et d'un public plus large. Si la décision est positive, l'association constitue un comité d'édition ad hoc qui comprend notamment les auteur-e-s de l'étude, les représentant-e-s des Communes concernées et parfois des expert-e-s. La matière, parfois, est alors travaillée, les textes issus de rapports techniques sont adaptés, réorganisés et richement illustrés. Des éclairages sont encore ajoutés, qui ouvrent des perspectives, font le lien avec des développements urbains spécifiques ou documentent simplement la matière. L'atelier Poisson nous accompagne sur la gestion des contenus, assure la maquette et la mise en page et les Éditions Infolio sont présentes jusqu'à la distribution qu'elles assurent.

« LES CAHIERS DE L'OUEST » ONT-ILS UNE LIGNE ÉDITORIALE DÉFINIE ?

Il s'agit de parler de l'Ouest lausannois, d'expliquer ce qui s'y passe du point de vue de l'évolution territoriale. Il peut y avoir une intention de documentation historique. Les sujets ont tous un lien avec un enjeu partagé dans l'Ouest lausannois. Par exemple, le Cahier *La Chocolaterie Perrier* parle d'histoire en évoquant la prospérité de l'industrie ouest-lausannoise à une certaine époque. Mais il parle avant tout du présent, des bâtiments et sites hérités qui influencent le développement et la morphologie urbaine et trouvent aujourd'hui de nouvelles affectations en continuant ainsi à façonner l'identité de l'Ouest lausannois.

QUI PEUT VOUS ENVOYER DES PROPOSITIONS ET QUELS SONT VOS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

Tout le monde peut faire des propositions. Dans les faits, ce sont le plus souvent des Communes qui voient l'intérêt particulier d'une étude et désirent la faire connaître. Le rythme d'édition reste mesuré et tributaire des moyens à disposition. Le comité de l'association commence par se prononcer avant qu'un budget soit établi et proposé. Les critères de sélection reposent sur les objectifs de l'association qui visent notamment à promouvoir un développement territorial harmonieux et à favoriser le développement d'une identité régionale.

LA LIGNE ÉDITORIALE DES « CAHIERS DE L'OUEST » A-T-ELLE ÉVOLUÉ AU COURS DU TEMPS ?

Les sujets des Cahiers sont relativement différents les uns des autres. Il s'agit chaque fois d'un cas particulier.

COMMENT EST FINANCÉE LA PUBLICATION ?

Une part du financement vient de l'association et des communes concernées. Pour chaque titre, des sponsors, le plus souvent liés au sujet, apportent leur soutien.

AVEZ-VOUS UNE ANECDOTE AU SUJET DES « CAHIERS DE L'OUEST » ?

À la différence des autres ouvrages, le papier de couverture de *Malley, ville animale* est gaufré en creux plutôt qu'en relief. Le moule a probablement été monté à l'envers. Ça ne se remarque pratiquement pas. Mais c'est justement le titre dont les exemplaires sont presque épuisés. Ça pourrait devenir un collector !



© atelierpoisson.ch



LA DISTINCTION DE L'OUEST PROMEUVE (LA QUALITÉ ET) LA CULTURE DU BÂTI

La *Distinction de l'Ouest* compte cinq nouveaux lauréats depuis novembre dernier. Les réalisations primées de l'édition 2022 s'ajoutent ainsi à celles de 2018 et forment avec elles un beau parcours patrimonial contemporain dans l'Ouest lausannois.

La *Distinction de l'Ouest*? Pour qui ne la connaîtrait pas encore, il s'agit d'un concours original à plusieurs titres. Lancée en 2017 par l'association « Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 » et les Communes de l'Ouest lausannois, elle s'intéresse non pas à des projets, mais à des réalisations déjà achevées et mises en service depuis l'édition précédente. Des constructions toutes jeunes donc, qui viennent de subir leur épreuve du feu, celle du premier usage. Le concours ne se limite pas à une seule catégorie d'ouvrage. Aménagements paysagers urbains, réalisations de génie civil, bâtiments techniques peuvent y être jugés au même titre que des immeubles d'activités, de services ou de logements.

CONTEXTE PRIS EN COMPTE

La *Distinction* offre une vitrine sur le patrimoine ouest-lausannois de demain en train de prendre forme. Autre particularité essentielle : elle ne s'adresse pas seulement aux maîtres d'œuvre qui ont conçu, dessiné et réalisé les constructions, mais aussi aux maîtres d'ouvrage, à l'origine de chaque projet. Le geste architectural ou la prouesse d'ingénieur y sont considérés en fonction du contexte. La démarche du maître d'ouvrage, la pertinence du processus et la qualité qui en résulte font entièrement partie des critères du jury.

Dans ce concours, des objets aussi hétéroclites qu'une villa urbaine des années 1930 qui vient d'être transformée et le nouveau et impressionnant « saut-de-mouton » des voies CFF entre Prilly-Malley et Renens peuvent être comparés et évalués, chacun rapporté à son échelle, à son environnement et au projet qui l'a rendu possible.

UN CONTEXTE PROPICE AUX OUVRAGES DE QUALITÉ

Pas moins de 55 réalisations ont été présentées aux jurys lors des deux éditions cumulées de 2018 et de 2022. Ensemble, elles forment un impressionnant tableau de la qualité qui prend ses quartiers dans la ville ces dix dernières années. Parmi elles, 23 ont été nominées et méritent une attention particulière qui nous fait découvrir leur valeur et la finesse de leur intégration. Quant aux dix réalisations distinguées, cinq en 2018 et à nouveau cinq en 2022, elles portent une plaque qui les signale aux passant-e-s.

Par cette reconnaissance, la *Distinction de l'Ouest* permet de partager la culture du bâti. C'est essentiel avec la dynamique de développement que connaît le territoire ouest-lausannois. Prendre du recul et pouvoir échanger sur la valeur de ce qui se réalise dans ce paysage en mutation compte, tout comme la vision partagée que se donnent les huit Communes pour planifier à long terme avec la qualité comme cap. C'est dans ce même état d'esprit d'échange que la *Distinction de l'Ouest* a offert, lors de ses deux éditions passées, une rare opportunité pour le public d'assister à une partie des délibérations d'un jury de concours dans ce domaine, à l'occasion de portes ouvertes. Pour chacune des deux éditions, le rapport du jury a été édité sous forme de livre dans la collection « Les Cahiers de l'Ouest » (voir page 7).



Remise de la Distinction 2022, le 26 novembre, à Ecublens.

UNE ASSOCIATION POUR PARTAGER LA FLAMME ET L'ESPRIT DU PRIX WAKKER 2011

« Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 », c'est sous ce nom qu'une association s'engage à promouvoir un développement territorial harmonieux et la qualité de vie dans l'Ouest lausannois. Elle fait ainsi résonner le message transmis par Patrimoine suisse lors de l'octroi du fameux Prix Wakker, en 2011, à l'ensemble des Communes à l'origine de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL).

C'était la première fois que la fameuse récompense revenait à un ensemble de Communes, plutôt qu'à une seule. Et en 2011, elle ne distinguait pas une réalisation achevée et prête à figurer sur une carte postale, mais une vision commune amorcée une dizaine d'années auparavant pour la valorisation urbanistique d'un territoire dont le développement rapide avait jusqu'alors manqué fortement de cohérence.

Patrimoine suisse saluait l'organisation mise en place et la dynamique de transformation visant à améliorer le cadre de vie des habitant-e-s et à renforcer l'esprit de quartier dans une région qui a priori ne projetait guère une image identitaire.

Cette dynamique continue à être entretenue par les Communes à travers SDOL. Et depuis sa création en 2017, l'association « Ovest

lausannois : Prix Wakker 2011 » permet de partager avec tout le monde l'ambition de qualité qui sous-tend cette démarche. Ouverte à toute personne physique ou morale depuis sa création en 2017, l'association est à l'origine de la collection « Les Cahiers de l'Ouest », du projet des micropayages ou encore de la *Distinction de l'Ouest* qui met en valeur la qualité de réalisations récentes.

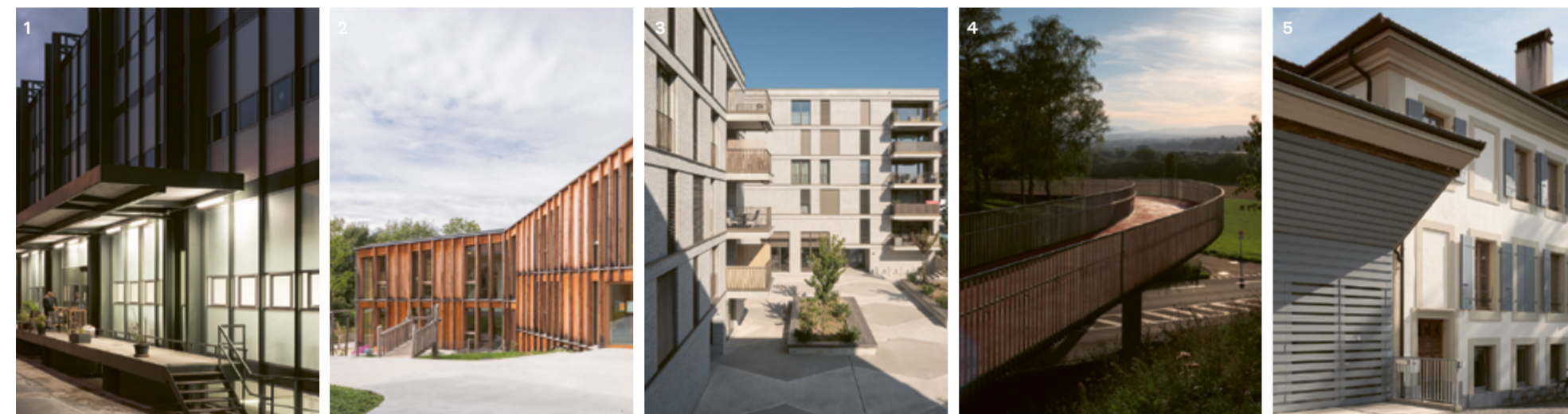
Elle encourage et soutient des actions qui favorisent le développement d'une identité régionale, préserve le patrimoine bâti et naturel, favorise la qualité du patrimoine futur et promeut les déplacements de proximité (mobilité douce). C'est à ce titre qu'elle a par exemple contribué au guide « À vélo dans l'Ouest » et à d'autres projets plébiscités par ses membres.

L'OUEST LAUSANNOIS A FÊTÉ LES 50 ANS DU FAMEUX PRIX

Encore davantage connu outre Sarine qu'en Suisse romande, le Prix Wakker a atteint l'âge vénérable de 50 ans. Les 25 et 26 juin 2022, le début du jubilé en terre vaudoise était célébré à la Ferme des Tilleuls, à Renens. Projections de courts-métrages, dont *Portraits et paysages de l'Ouest*, de Daniel Wyss et Nicolas Veuthey, visites guidées, carte blanche à la Fondation « Culture du bâti » étaient au programme, en plus de la partie officielle à laquelle participait l'association « Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 ». Le 26 novembre dernier, c'est encore l'Ovest lausannois que Patrimoine suisse choisissait comme lieu pour clore les festivités qui ont célébré cet anniversaire tout au long de l'année en Suisse. À Ecublens, la journée a offert une balade commentée dans l'Ovest lausannois, une conférence du professeur Bruno Marchand, intitulée « Le paysage de la modernité », ainsi qu'une table ronde « Le Prix Wakker en Suisse romande : enjeux et perspectives ». Elle a aussi été l'occasion pour l'association « Ovest lausannois : Prix Wakker 2011 » de remettre la *Distinction de l'Ouest 2022* à cinq réalisations récentes remarquables, en présence de SIA Vaud, Fondation CUB, Archizoom et Tracés-Espazium.



Remise du Prix Wakker, le 18 juin 2011.



© SDOL / Thomas Brasey

CINQ RÉALISATIONS

Les cinq réalisations architecturales ou urbaines lauréates de la *Distinction de l'Ouest 2022* ont été mises en service entre 2017 et 2021 dans l'Ouest lausannois. Il s'agit de :

- 1 Lausanne 64, rénovation des anciens ateliers Mayer & Soutter, à Renens (rue de Lausanne 64).
- 2 Crèche Le Tournesol, rénovation d'un rural et réaménagement de jardins familiaux, à Renens (av. du Château 17).
- 3 Résidence Les Kharites, trois immeubles récents, à Bussigny (chemin Champ-Perrin 1-3-5).
- 4 Passerelle sur la route de la Pierre, construction pour la mobilité douce, à Ecublens.
- 5 Ferme des Tilleuls, restauration et réaffectation, à Renens (rue de Lausanne 52).



D - Distingues	A - Autres candidatures
08 - La Cécile Le Tournesol	→ pp. 42-49
09 - La Ferme des Tilleuls	→ pp. 66-73
10 - Résidence Les Kharites	→ pp. 80-87
11 - La Pierre	→ pp. 34-41
12 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 60-67
13 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 68-75
14 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 76-83
15 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 84-91
16 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 92-99
17 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 100-107
18 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 108-115
19 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 116-123
20 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 124-131
21 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 132-139
22 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 140-147
23 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 148-155
24 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 156-163
25 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 164-171
26 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 172-179
27 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 180-187
28 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 188-195
29 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 196-203
30 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 204-211
31 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 212-219
32 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 220-227
33 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 228-235
34 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 236-243
35 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 244-251
36 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 252-259
37 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 260-267
38 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 268-275
39 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 276-283
40 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 284-291
41 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 292-299
42 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 300-307
43 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 308-315
44 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 316-323
45 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 324-331
46 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 332-339
47 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 340-347
48 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 348-355
49 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 356-363
50 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 364-371
51 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 372-379
52 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 380-387
53 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 388-395
54 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 396-403
55 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 404-411
56 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 412-419
57 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 420-427
58 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 428-435
59 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 436-443
60 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 444-451
61 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 452-459
62 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 460-467
63 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 468-475
64 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 476-483
65 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 484-491
66 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 492-499
67 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 500-507
68 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 508-515
69 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 516-523
70 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 524-531
71 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 532-539
72 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 540-547
73 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 548-555
74 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 556-563
75 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 564-571
76 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 572-579
77 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 580-587
78 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 588-595
79 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 596-603
80 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 604-611
81 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 612-619
82 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 620-627
83 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 628-635
84 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 636-643
85 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 644-651
86 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 652-659
87 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 660-667
88 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 668-675
89 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 676-683
90 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 684-691
91 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 692-699
92 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 700-707
93 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 708-715
94 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 716-723
95 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 724-731
96 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 732-739
97 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 740-747
98 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 748-755
99 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 756-763
100 - L'ensemble de logements collectifs	→ pp. 764-771

RECENSEMENT DES PARCS ET JARDINS HISTORIQUES

En 2011, l'identification des parcs et jardins dignes d'intérêt de l'Ouest lausannois a été réalisée dans le cadre du recensement des parcs et jardins historiques ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites). Dix ans plus tard, les Communes de l'Ouest lausannois ont décidé de procéder à une analyse qualitative et historique des objets recensés.

Entre juillet 2021 et juillet 2022, les recenseurs ont parcouru l'Ouest lausannois et ont visité les parcs et jardins jugés intéressants. Chaque propriétaire a été prévenu-e en amont de la démarche et de la visite. Des fiches détaillées ont été réalisées pour chaque objet examiné.

De la localisation du jardin sur un plan cadastral à ses usages actuels, son agencement et son évolution en passant par des photos et une identification des éléments structurants (végétal et construit) à protéger, toutes les informations utiles ont été renseignées. Puis, les municipales et municipaux des communes

concernées, les techniciennes et techniciens communaux et les spécialistes du paysage se sont réunis lors de séances d'expertise afin d'évaluer et noter chaque objet en fonction de ses qualités paysagères, historiques, sociales et culturelles. Le recensement ICOMOS de 2011 dénombreait 76 objets. La révision de 2021 en compte 91. Une information sera faite aux propriétaires concerné-e-s lorsque les résultats seront validés par les Municipalités.

Un premier pas dans la préservation du « patrimoine vert » qui contribue à l'identité de l'Ouest lausannois.



Vue d'un jardin, à Ecublens (Ch. de Crausaz).



Château de Bussigny.

CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE À L'OUEST LAUSANNOIS (CAM-OL)

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour le développement de l'Ouest lausannois. Cela a été réaffirmé par les syndiques et syndics des huit Communes dans leur « Vision stratégique 2021 à 2026 » et est au cœur du travail de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL).

En collaboration avec le Canton, les Communes de l'Ouest lausannois ont élaboré un Concept d'accessibilité multimodale à l'Ouest lausannois (CAM-OL) pour donner une vision globale de l'évolution de la mobilité dans l'Ouest lausannois au-delà de 2035, tenant compte à la fois du développement des transports publics et de la mobilité douce et de la réorganisation du réseau routier. Cette étude cherchait à compléter les planifications entreprises en identifiant les éventuelles lacunes, ainsi que les opportunités créées par la conjonction des nombreux projets en cours et à venir. Elle s'inscrivait également dans la foulée du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), entré en vigueur en 2021. Le CAM-OL a été soumis aux Municipalités en 2022. Elles ont pris acte de son contenu et se sont engagées à poursuivre les démarches destinées à concrétiser les intentions formulées dans le document.

Historiquement, la planification des routes et des réseaux de mobilité adaptait l'offre par rapport à la demande. Il s'avère aujourd'hui de plus en plus vital de changer de dynamique. Si le territoire est appelé à se développer, le trafic ne doit pas augmenter en conséquence.

En effet, en vertu d'objectifs locaux de qualité de vie, de partage de l'espace public au profit des usagères et des usagers les plus vulnérables ou d'objectifs plus globaux liés au climat, le paradigme des planifications des réseaux de mobilité doit être revu : la demande doit s'adapter à l'offre disponible.

Le concept d'accessibilité doit permettre d'absorber la croissance du nombre de déplacements, sans augmenter le trafic automobile (orientation stratégique 7 du PDi-OL). Pour cela, six leviers ont été identifiés et sont mis à contribution :

- Intégration des stratégies d'urbanisme pour limiter les distances à parcourir (ville des courtes distances);
- Constitution d'un réseau cyclable sécurisé, continu et confortable;
- Construction d'un réseau de transport public compétitif;
- Organisation des réseaux par la redistribution spatiale des usagers TIM;
- Partage plus équilibré de l'espace public entre les modes de déplacements;
- Adaptation de l'offre en stationnement (public et privé) en cohérence avec les objectifs urbains et multimodaux.

Le CAM-OL a aussi permis d'affiner la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois. Il s'agit de définir la « fonction » de chaque route et de chaque rue afin de différencier celles qui sont principalement destinées au trafic de celles essentiellement dédiées à la desserte des quartiers.

À l'avenir, le réseau principal d'agglomération routier se limitera aux axes en connexion immédiate avec les entrées ou sorties de l'agglomération, y compris les jonctions autoroutières. Le réseau principal urbain servira à relier les différentes polarités urbaines de l'Ouest lausannois. Il comprendra principalement les anciennes routes cantonales (RC1, RC151, RC 251, etc.). Le réseau de distribution permettra, comme son nom l'indique, de distribuer les usagères et usagers vers les poches urbaines des différentes communes. Ces axes garderont une fonction de trafic, mais des mesures accompagnatrices permettant d'apaiser les nuisances dues à la circulation automobile seront systématiquement à considérer (en fonction du contexte). Finalement, le réseau de desserte ainsi que l'ensemble des rues de quartier n'auront plus de fonction de trafic.

Le réseau de desserte ainsi que les rues de quartier sont les tronçons sur lesquels les possibilités de récupération de l'espace public en faveur de la mobilité et de l'espace paysager urbain sont les plus fortes. Chaque cas devra être envisagé localement pour évaluer les besoins et les contraintes, entre des mesures de modération du trafic légères et des mesures beaucoup plus fortes.

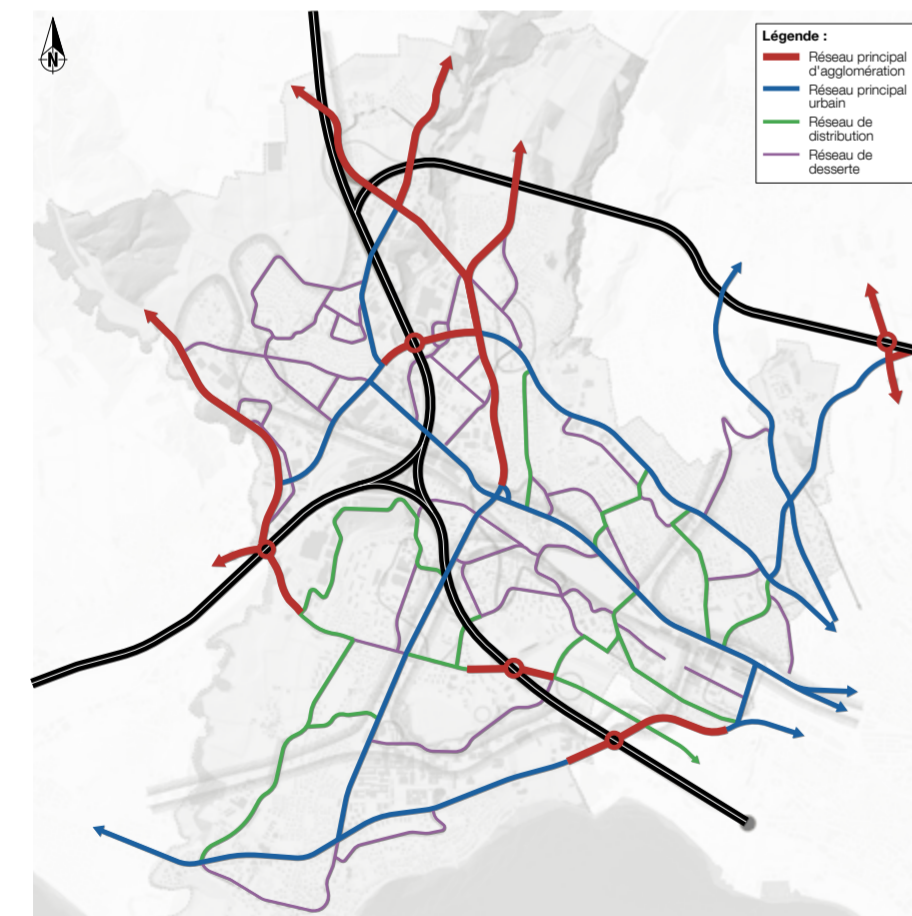
L'étude du CAM-OL a également identifié un certain nombre de tronçons sur lesquels une analyse plus fine devait être menée pour identifier les mesures complémentaires à prendre afin de mettre en place la hiérarchie routière, éviter le trafic de transit non souhaitable et tirer parti des opportunités liées à la réorganisation du réseau routier. Ces mesures devant encore être étudiées, il s'agit uniquement à ce stade d'identifier les secteurs à traiter.

L'application de ce concept au territoire, en comparaison des mesures déjà entreprises et identifiées par les différentes planifications à différentes échelles (PALM, projets locaux...), permet de relever 12 mesures à entreprendre pour parfaire la bonne organisation des flux à l'horizon 2035. Ces mesures sont majoritairement liées aux pressions du trafic qu'il

est nécessaire d'anticiper aux entrées de l'agglomération (en lien avec le réseau d'agglomération), mais mettent également en lumière certaines opportunités à saisir en matière de requalification d'axe ou de secteur.

Les suites à donner à ces études sont entre les mains des Communes comme porteuses des projets à entreprendre sur leur territoire. Il s'agit finalement du maillon essentiel pour l'application de mesures qui touchent principalement à des enjeux de qualité de vie urbaine, de favorisation des modes doux pour les riverains et les riverains et les usagères et usagers locaux de ces centralités, de préservation d'un environnement urbain sensible, de requalification urbaine et paysagère du territoire et de limitation des nuisances du trafic.

HIÉRARCHIE DE RÉSEAU ROUTIER

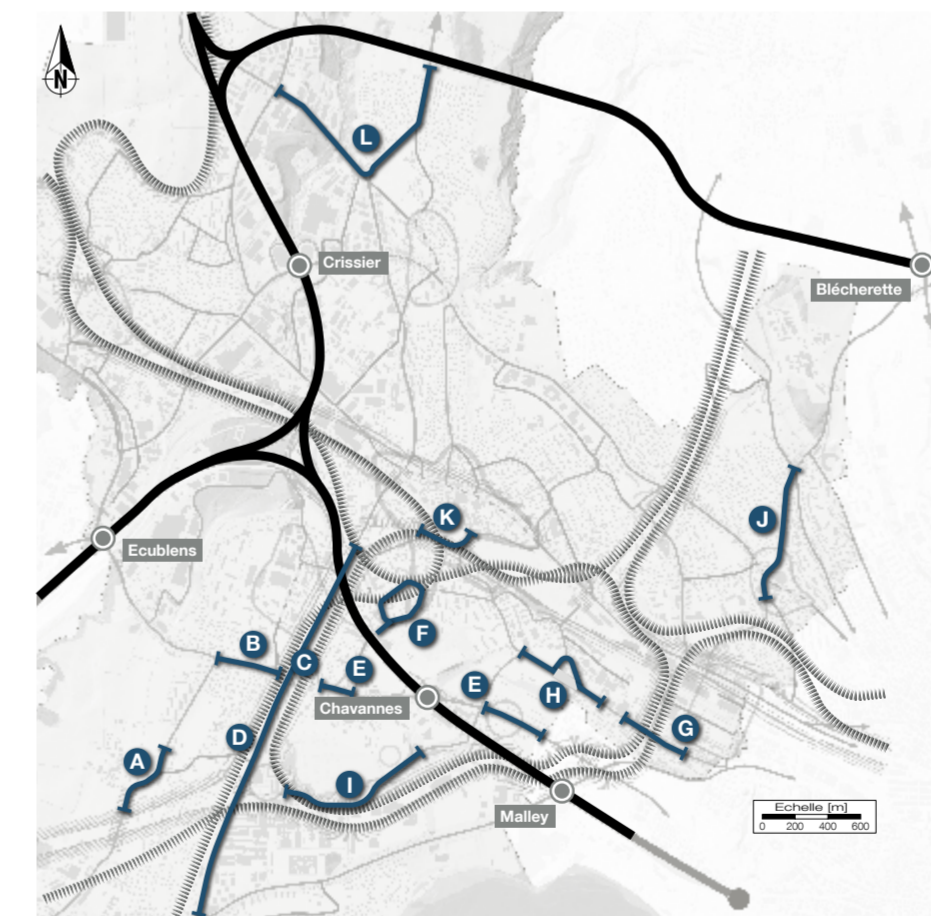


Carte de la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois à l'horizon 2035. Version actualisée de celle du PDi-OL.

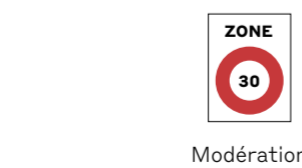
FONCTION	ÉCHELLE	CARACTÈRE ROUTIER	NIVEAU HIÉRARCHIQUE
RELIER	Hors agglo.	SENSIBILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	
	Agglomération		
DISTRIBUER	Commune		
	Quartier		

- Réseau principal d'agglomération
- Réseau principal urbain
- Réseau de distribution
- Réseau de desserte
- Fonction trafic
- Fonction accessibilité

SECTEURS À TRAITER (MESURES)



Tronçons sur lesquels une analyse plus fine devra être menée.



PAS DE MESURE



Contrôle d'accès



Modification du nombre de voies



Plan de circulation



Coupure

MESURE FORTE

curseur à placer au cas par cas sur le réseau de desserte et les rues de quartier.

DE NOUVELLES RÈGLES POUR LES ZONES 30 ET LES ZONES DE RENCONTRE

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'État de Vaud a publié une directive sur la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre faisant suite à la modification des bases légales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023*. De nouvelles possibilités de création de zones 30 sont désormais offertes.

En règle générale, en traversée de localité, la limitation de vitesse est de 50 km/h sur l'ensemble du réseau (art. 4a al. 1 let. a OCR). À l'intérieur de cette limitation générale de vitesse, il est cependant possible d'instaurer trois sortes de zones :

- des zones 30;
- des zones de rencontre;
- des zones piétonnes.

Les zones 30, les zones de rencontre et les zones piétonnes ne sont admises que sur les « routes secondaires non affectées à la circulation générale », soit sur le réseau de desserte ainsi que dans les rues de quartier suivant la hiérarchie du réseau routier de l'Ouest lausannois. Selon la directive, la procédure pour la mise en place de ces trois sortes de zones est fortement simplifiée dès cette année (voir ci-contre).

Par ailleurs, en fonction de certains critères et à condition que le tronçon concerné se trouve en traversée de localité et avec la présence de zones 30 attenantes, il est désormais également possible d'intégrer un tronçon de « route affectée à la circulation générale » (réseau principal ou réseau de distribution) dans une zone 30. Dans ce cas :

- ce tronçon de route reste prioritaire sur le reste du réseau même en étant intégré dans une zone 30 (conservation des cédez-le-passage, stops ou trottoirs traversants attenants);
- les entrées et sorties de la zone 30 doivent être aménagées de manière à mettre en évidence le changement de régime de vitesse (effet de portes);
- il est possible de conserver des passages pour piétons conformes aux normes en vigueur sur ce tronçon de route ainsi que sur les débouchés attenants.

* Il s'agit notamment de la modification de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR; RS 741.21) ainsi que de l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre (OZ30; RS 741.213.3).



Rue fermée au trafic à l'occasion de Cap sur l'Ouest.



© graphisme: www.atelier-poisson.ch carte: Swisstopo

OUEST LAUSANNOIS

STRATÉGIE & DÉVELOPPEMENT
DE L'OUEST LAUSANNOIS

Rue de Lausanne 35 Case postale 1020 Renens 1
021 632 71 60 sdol@ouest-lausannois.ch
www.ouest-lausannois.ch Twitter @OuestLausannois